

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent soixante et onzième session

Point 24 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SUR L'EXAMEN D'ENSEMBLE DES PRIX UNESCO**

Note de synthèse sur les prix UNESCO

RÉSUMÉ

Le présent document contient la liste récapitulative de tous les prix UNESCO ainsi que des informations détaillées concernant le cadre général/la création, la périodicité, le montant de chaque prix ainsi que les dépenses administratives y afférentes, au 20 janvier 2005. Il conviendrait de lire ce document d'information en parallèle avec le rapport du Directeur général sur l'examen d'ensemble des Prix UNESCO (document 171 EX/19).

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
-------------	--------------	---------------------------	-------------	----------	-----	---------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	------------------	--------------	------	--	--------------

ED

Prix d'alphabétisation Association internationale pour la lecture (destiné à récompenser un travail méritoire dans le domaine de l'alphabétisation)	15.000 \$	1979	Annuelle	1	Alphabétisation dans le contexte de l'éducation permanente	Mondiale	Prix d'alphabétisation Association internationale pour la lecture. États-Unis d'Amérique	Décision 107 EX/4.2.4 Décision 164 EX/5.3	442/INT/1012 Fonds reçus : 250.000 \$ Budget approuvé : 230.256 \$ 20.000 \$ par an (reçus au titre du même code extrabudgétaire)	Néant	Le lauréat est désigné par le Directeur général sur recommandation du jury	Le jury est composé d'au minimum cinq femmes et hommes connus pour leurs apports au domaine de l'alphabétisation, de nationalités différentes et nommés par le Directeur général pour une période de trois ans. Le Directeur général peut désigner un membre du personnel de l'Organisation pour faire fonction de secrétaire du jury	Dépenses de personnel : 5.658,67 \$ Dépenses d'appui : néant	Médaille d'argent et diplôme
Prix d'alphabétisation Roi Sejong/ UNESCO	30.000 \$	1990	Annuelle	2	Alphabétisation et développement des langues maternelles	Mondiale	Gouvernement de la République de Corée	Décision 131 EX/5.2.8 Décision 164 EX/5.3	442/INT/1010 Fonds reçus : 482.000 \$ Budget approuvé : 483.328 \$ 38.000 \$ par an (reçus au titre du même code extrabudgétaire)	Néant	Les lauréats sont désignés par le Directeur général sur recommandation du jury	Le jury est composé d'au minimum cinq femmes et hommes connus pour leurs apports au domaine de l'alphabétisation, de nationalités différentes et nommés par le Directeur général pour une période de trois ans. Le Directeur général peut désigner un membre du personnel de l'Organisation pour faire fonction de secrétaire du jury	Dépenses de personnel : 39.836,66 \$ Dépenses d'appui : néant	Médaille d'argent et diplôme
Prix de l'Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah pour la recherche et la formation dans le domaine des besoins éducatifs spéciaux des handicapés mentaux	40.000 \$	2002	Biennale	2	Besoins éducatifs spéciaux des enfants atteints de retard mental	Un lauréat d'un État arabe et d'un lauréat d'un État non arabe	Gouvernement du Koweït	Décision 164 EX/3.2.4	444GLO1000 Fonds reçus : 540.000 \$		Les lauréats sont désignés par le Directeur général sur recommandation du jury	Le jury se compose d'au moins cinq membres, de nationalités diverses et ayant la spécialisation et l'expérience requise dans ce domaine ; les membres sont nommés par le Directeur général pour un mandat de quatre ans, renouvelable	Aucune mesure n'a été prise	Diplôme et chèque du montant du Prix

Prix en sommeil : (1) Prix Noma (destiné à récompenser un travail méritoire dans le domaine de l'alphabétisation)/UNESCO ; (2) Prix international de l'alphabétisation Malcom Adiseshiah ; (3) Prix Nessim Hanif/UNESCO

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
-------------	--------------	---------------------------	-------------	----------	-----	---------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	------------------	--------------	------	--	--------------

SC

Prix Kalinga de vulgarisation scientifique/ UNESCO	2.000 £ sterling + 2.000 \$ émoluments destinés au titulaire de la chaire	1951	Annuelle	1	Vulgarisation scientifique		M. Bijoyannand Patnaik, Président-fondateur de la Kalinga Foundation Trust, Inde	Décision 114 EX/5.3.2	2.000 £ sterling	5.000 \$	Les commissions nationales présentent un candidat et soumettent son dossier de candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO	Jury international composé de quatre membres, dont un Indien, tous étant désignés par le Directeur général	4.500 \$	La Chaire Ruchi Ram Sahni verse 2.000 dollars des États-Unis au lauréat à titre d'émoluments
Prix scientifique UNESCO	15.000 \$	1968	Biennale	1	Application de la science et de la technologie (S/T) à un État/une région en développement		UNESCO	Décision 113 EX/5.3.1		20.000 \$	Les commissions nationales nomment un candidat et soumettent son dossier de candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO	Jury international composé de six membres nommés par le Directeur général	2.250 \$	
Prix Carlos J. Finlay (destiné à récompenser un travail méritoire dans le domaine de la microbiologie)	5.000 \$	1980	Biennale	1 ou 2	Microbiologie		Cuba-docteur Carlos Juan Finlay, scientifique cubain	Décision 102 EX/5.3.2	5.000 \$	5.000 \$	Les commissions nationales présentent un candidat et soumettent son dossier de candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO	Jury international composé de quatre membres, dont un Cubain, tous nommés par le Directeur général	2.250 \$	
Prix Javed Husain des jeunes scientifiques/UNESCO	8.000 \$	1987	Biennale	1	Recherche		Intérêts produits par les donations d'un/plusieurs particulier(s)	Décision 120 EX/5.6.1	Capital 102.764 \$ (443/INT/40) 8.227 \$ (la moitié des intérêts produits au cours de l'exercice)	5.000 \$	Les commissions nationales présentent un candidat et soumettent son dossier de candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO	Jury international composé de six membres nommés par le Directeur général	2.250 \$	Pérennité du Prix

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix du Sultan Qabus pour la préservation de l'environnement-UNESCO	20.000 \$ le montant varie en fonction des intérêts produits par la dotation en capital	1991	Biennale	Montant total fixé	Aménagement et préservation de l'environnement	Internationale	Intérêts produits par la donation de 250.000 \$ versée par S.M. Qabus Ben Said, Sultan d'Oman	Décision 132 EX/5.6.1	Capital 250.000 \$ (443/INT/40) 20.000 \$ (80 % du montant de l'intérêt produit pendant l'exercice, plus 80 % du reliquat non utilisé de l'intérêt perçu pendant les exercices biennaux précédents)	0	Les commissions nationales présentent un candidat et soumettent son dossier de candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO. Les organisations internationales, y compris les ONG peuvent aussi désigner chacune un candidat	Bureau du Conseil du MAB	2.250 \$	La faiblesse des taux d'intérêt actuels est préoccupante
Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science	100.000 \$ x 5	1998	Annuelle	5	Promouvoir la contribution et le rôle des femmes dans la science	Internationale	L'ORÉAL	Décision 165 EX/9.4	0	0	Commissions nationales et parrains (scientifiques éminents)	Un jury international dans le domaine des sciences de la vie, présidé par le professeur Christian de Duve, Prix Nobel de médecine 1971 et un jury dans le domaine des sciences de la matière, présidé par le professeur Pierre-Gilles de Gennes, Prix Nobel de physique 1991 (13 à 15 membres par jury)	5.000 \$	15 bourses L'ORÉAL-UNESCO d'un montant de 20.000 \$ ont également été attribuées
Prix international de l'eau "Grand fleuve artificiel"	20.000 \$	1999	Biennale	1	Ressources en eau dans les zones arides et semi-arides	Internationale	Intérêt produit par la donation consentie par l'autorité chargée du Grand fleuve artificiel de la Jamahiriya arabe libyenne	157 EX/44, 157 EX/50, Décision 157 EX/3.3.2	Capital 350.000 \$ (427/INT/204)		Les commissions nationales/délégations permanentes présentent un candidat et soumettent sa candidature à l'organisateur des Prix scientifiques de l'UNESCO	Jury international composé de sept membres désignés par le Directeur général		

Prix en sommeil : Prix UNESCO-ROSTSCA des jeunes scientifiques

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
-------------	--------------	---------------------------	-------------	----------	-----	---------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	------------------	--------------	------	--	--------------

SHS

Prix UNESCO d'architecture	7.000 \$	1969	Triennale	1	Promouvoir la diversité socio-culturelle dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme		Programme ordinaire	Décision 83 EX/4.3.2 Conférence générale		7.000 \$	Concours international d'architecture	Jury composé de membres du Conseil international de l'UIA et de l'UNESCO	Cinq jours de travail au niveau P-4	Ce prix est décerné à l'occasion de chaque congrès mondial des architectes organisé par l'UIA
Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme	10.000 \$	1978	Biennale		Institutions, organisations ou personnes qui ont contribué d'une manière particulièrement méritoire et efficace au développement de l'éducation aux droits de l'homme		Programme ordinaire	Décision 104 EX/5.4.1 Décision 112 EX/4.4.1 Décision 146 EX/5.4.4		2004-2005 : 10.000 \$ pour le prix ; 50.000 \$ pour les dépenses de fonctionnement : réunion du jury, cérémonie de remise des prix, brochures, etc.	Les candidatures sont proposées par : (a) des États membres ; (b) des organisations intergouvernementales ; (c) des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO ; (d) des institutions d'éducation et de formation aux droits de l'homme, par le biais de leur commission nationale pour l'UNESCO	Jury international composé de six personnalités notablement réputées dans le domaine des droits de l'homme représentant les différentes régions du monde. Nommées par le Directeur général pour quatre ans avec une possibilité de prolongation	Secrétaire du Prix, P-5 (chef, SHS/HRS/HRD), environ 10 %, aidé par un fonctionnaire P-2 (SHS/HRS/HRD) environ 15 %	Seul Prix international visant à créer une culture universelle des droits de l'homme. Décerné essentiellement pour récompenser la défense des droits de l'homme et la recherche dans ce domaine. Visibilité accrue depuis que les trois dernières cérémonies de remise du Prix ont été organisées dans le pays des lauréats. Modifications qu'il est suggéré d'apporter au règlement : dispositions obsolètes (concernant les ONG à l'article 7) et éventuellement, nouvelle dénomination afin de refléter l'importance d'instaurer une culture universelle des droits de l'homme (modifications à apporter aux articles 1 et 6)

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix UNESCO de l'éducation pour la paix	Le montant dépend des intérêts produits (par exemple 60.000 \$ en 1981 ; 30.000 \$ en 2003)	1981	Annuelle	Particulier ou groupe	Promotion de la paix		The Nippon Foundation (ex-Japan Shipbuilding Industry Foundation) (donation de 1 million de dollars)	110 EX/34 (26 novembre 1980) et Décision 130 EX/5.4.4	Capital : 1 million de dollars (418/INT/55) désormais : 418 INT 3055. Couvre les frais d'organisation ; l'appel à candidatures ; la réunion du jury ; la cérémonie de remise du Prix ; le montant du Prix ; la publication et la diffusion		États membres, États membres associés de l'UNESCO, OIG et ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO présentent les candidats qu'ils ont choisis (sur invitation du Directeur général et de l'ADG/ERC, envoyée par lettre circulaire)	Le jury (composé d'éminentes personnalités de différentes régions du monde nommées par le Directeur général pour une période de trois ans) se réunit à Paris tous les ans pour examiner les candidatures présentées et faire des propositions au Directeur général pour la sélection du lauréat	P-2 (60 %) P-5 (5 %) Diffusion d'une lettre circulaire d'appel à candidatures ; renouvellement du jury ; organisation de la réunion du jury ; organisation de la cérémonie de remise du Prix ; préparation d'une publication en anglais et français	À la suggestion du jury international réunit pour décerner le Prix 2004, des propositions tendant à amender le règlement général et le règlement financier du Prix ont été faites. Acceptées par le Directeur général, elles doivent être soumises à la 17 ^e session du Conseil. Ne décerner le Prix qu'une seule fois par exercice afin : (a) de diminuer les dépenses et la charge du travail du Secrétariat du Prix ; (b) d'augmenter le montant du Prix, actuellement de 30.000 \$, en diminuant les frais de fonctionnement, puisqu'il n'y aura plus qu'une réunion du jury et une cérémonie de remise de Prix au lieu de deux, une publication par exercice, etc.
Prix UNESCO d'architecture paysagiste	3.500 \$	1989	Annuelle	1	Prix décerné à un étudiant. Vise à créer des programmes d'architecture paysagiste dans le monde entier		Programme ordinaire	Conférence générale		3.500 \$	Concours international d'architecture paysagiste	Sélection par des membres internationaux de l'IFLA et de l'UNESCO	14 jours de travail d'un fonctionnaire P-4	Ce concours international insiste sur l'importance de former des professionnels de l'environnement durable en tenant compte des composantes naturelles et socioculturelles

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix UNESCO Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence	100.000 \$	1995	Biennale		Récompenser des institutions, des organisations ou des personnes qui ont contribué à promouvoir un esprit de tolérance et de non-violence dans le domaine des sciences, des arts, de la culture, de l'éducation ou de la communication		M. Madanjeet Singh	Décision 146 EX/5.4.3 Décision 164 EX/3.4.3	Initialement de 40.000 \$, le montant du Prix a été porté à 100.000 \$ en 2002 (164 EX/17)	Exercice biennale 23213401H RS... 20.000 \$ 23213402H RS... 20.000 \$	Le Directeur général choisit le lauréat sur recommandation du jury. Les candidatures sont proposées au Directeur général par les États membres, des OIG et des ONG admises au bénéfice des relations consultatives et d'information mutuelle avec l'UNESCO, ainsi que par d'éminentes personnalités jugées compétentes par le Directeur général en matière de tolérance et de non-violence	Le jury est composé de cinq personnalités appartenant à différentes nationalités et venant de différentes régions du monde, nommées par le Directeur général pour une période de quatre ans	Secrétaire du Prix (P-5) ; assistance d'un fonctionnaire du cadre organique (P-2) ; assistance d'un(e) secrétaire (GS-5)	D'un montant initial de 40.000 \$, le Prix a été porté par le Conseil exécutif à 100.000 \$ en 2002, sur proposition de M. Singh (164 EX/17). Le donateur verse tous les deux ans, avant le 31 octobre, le montant du Prix sur un compte spécial de l'UNESCO
Prix Avicenne d'éthique scientifique	10.000 \$	2002	Biennale	1	Récompenser les activités d'individus ou de groupes dans le domaine de l'éthique scientifique		Iran	Décision 165 EX/3.4.5 Décision 166 EX/3.3.1		20.000 \$ par exercice biennal (à compter de l'exercice 2004-2005)	Lorsque le Secrétariat est en possession des fonds, le Directeur général demande aux gouvernements et aux ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO de proposer des candidatures. Chaque État membre et ONG peut choisir un candidat	Le jury se compose de trois membres, de nationalités différentes, nommées par le Directeur général parmi les membres de la COMEST, en tenant compte du renouvellement des membres de la COMEST. Le jury adopte son propre règlement intérieur et est assisté par un membre du Secrétariat désigné par le Directeur général	Secrétaire du Prix D-1, aidé par un P-4 et un P-1, P-2	Les frais de fonctionnement, d'un montant de 40.000 \$, sont partagés par l'Iran et l'UNESCO

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
-------------	--------------	---------------------------	-------------	----------	-----	---------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	------------------	--------------	------	--	--------------

CLT

Prix de la musique UNESCO. Conseil international de la musique	5.000 \$	1975	Annuelle	1 ou 2 par catégorie	Récompenser des musiciens ou des institutions musicales dont les œuvres ou les activités ont contribué à l'enrichissement et au développement de la musique et servi la paix et la compréhension entre les peuples et la coopération	Internationale	Conseil international de la musique (CIM) ville d'Aix la Chapelle	Décision 104 EX/5.5.5	5.000 \$		Les lauréats doivent être choisis parmi les artistes participant à un concours international de musique organisé dans le cadre du Prix	La composition d'un jury international est soumise au Directeur général par le CIM	Entièrement à la charge du CIM	
Prix international Simón Bolívar UNESCO	25.000 \$ d'intérêts produits par le compte spécial financé par le Venezuela	1978	Biennale	1 ou plusieurs personnes/institutions	Récompenser une activité intellectuelle ou artistique qui, en conformité avec les idéaux de Simón Bolívar, aura contribué à la liberté, à l'indépendance et à la dignité des peuples ainsi qu'au renforcement de la solidarité entre les nations	Internationale	Gouvernement du Venezuela	Décision 105 EX/5.5.4 Décision 130 EX/5.5.4	Capital effectif 178.414 \$		Les lauréats seront sélectionnés par le jury international parmi les candidats présentés par des États membres de l'UNESCO ou associés à l'Organisation ainsi que par des organisations intergouvernementales ou des ONG	Le jury est composé de sept membres : 5 personnalités représentatives des différentes régions du monde, désignées à titre personnel et honorifique par le Directeur général pour une période de quatre ans, une personnalité nommée par le Gouvernement du Venezuela et un représentant du Directeur général		
Prix UNESCO de l'artisanat	10.000 \$	1990	Biennale	4 zones (AFR, LAC, APA, ARB)	Récompenser les efforts des artisans qui auront contribué à la création de modèles originaux dans leur corps de métier respectif	Régionale	Programme	Décision 134 EX/4.3.1		40.000 \$ tous les deux ans	Les lauréats sont choisis lors du Salon sur proposition d'un jury international	Le jury est composé de trois personnalités réputées pour leurs connaissances dans le domaine de l'artisanat et/ou des arts, sélectionnées parmi les participants ou invités au Salon régional. Le jury est nommé par le Directeur général pour une période couvrant la durée du Salon régional	Un membre du personnel (CLT/ACE) en coopération avec le bureau hors Siège	

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix UNESCO pour la promotion des arts	20.000 \$ x 5	1992	Biennale	5	Récompenser des réalisations créatives remarquables de jeunes artistes dans le domaine des arts plastiques/arts du spectacle	Internationale et régionale	Les montants exacts sont déterminés à chaque occasion en fonction de la somme versée à l'avance à l'UNESCO au titre des intérêts produits par le Fonds Higashiyama, constitué et géré par la Fédération nationale des associations UNESCO du Japon (FNAUJ)	Décision 152 EX/3.7.2	Le capital n'est pas géré par l'UNESCO. 80 % des intérêts produits par le capital de 1,5 million de dollars sont transférés à l'UNESCO pour financer le Prix.		Les lauréats sont choisis parmi les artistes participant aux manifestations culturelles et artistiques internationales, régionales et interrégionales dans le cadre desquelles le Directeur général aura décidé d'attribuer le Prix. Le jury choisit les lauréats	Le jury est composé de sept membres désignés d'un commun accord par le Directeur général et les organisateurs, soit : 5 spécialistes éminents des arts plastiques/arts du spectacle/nouvelles technologies, 1 représentant de la FNAUJ et 1 représentant du Directeur général pour les arts plastiques/arts du spectacle	Deux membres du personnel (un P et un G - travaillant à CLT/ACE)	
Prix international Mélina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels	20.000 \$	1995	Biennale (coïncide avec la Conférence générale)	1	Récompenser des actions exemplaires de sauvegarde et de mise en valeur des grands paysages culturels du monde		20.000 \$ versés par la Grèce et contribution de 20.000 \$ de la part de l'UNESCO pour couvrir les frais d'organisation	Décision 146 EX/5.1.1	20.000 \$	20.000 \$	Les candidats sont présentés par des États membres ou des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. Le lauréat est choisi par le Directeur général de l'UNESCO sur recommandation du jury	Le jury est composé de cinq membres, soit : 3 spécialistes éminents des sciences de l'environnement et du patrimoine désignés à titre personnel et honorifique par le Directeur général, le délégué permanent de la Grèce auprès de l'UNESCO et un représentant du Directeur général	Deux membres du personnel (un P et un G - appartenant à CLT/CH)	
Prix international José Martí	5.000 \$	1995	Biennale	1	Récompenser une activité qui, en conformité avec les idéaux de J. Martí, a contribué à la liberté, à l'unité et à l'intégration des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'à la préservation de leurs identités		Gouvernement de Cuba	Décision 145 EX/5.5.4	5.000 \$		Les candidatures sont présentées au Directeur général par des États membres ou des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO (une seule candidature par État membre ou ONG). Le lauréat sera choisi par le Directeur général sur recommandation d'un jury international	Le jury international est composé de quatre membres : 5 spécialistes éminents nommés à titre personnel et honorifique par le Directeur général pour une période de quatre ans, un représentant nommé par le Gouvernement de Cuba et un représentant du Directeur général		
Concours Design 21	10.000 \$ + (3.000 \$ x 3)	1995	Biennale	Sur décision du donateur (pour 2004-2005 : 4)	Récompenser de jeunes stylistes		Felissimo Corp. Japon		Felissimo décide chaque année (2004-2005 : 225.500 \$)		Les lauréats sont sélectionnés par le jury	Le jury est composé de dix membres (spécialistes en la matière) désignés par le Directeur général	1 membre du personnel plus 1 surnuméraire (6 mois)	

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix UNESCO pour les arts numériques	10.000 \$	1996	Annuelle	1	Récompenser des réalisations créatives remarquables de jeunes artistes dans le domaine des arts numériques		Les montants exacts sont décidés chaque fois en fonction de la somme disponible au titre des intérêts produits par le Fonds Higashiyama, géré par la FNAUJ		Le capital n'est pas géré par l'UNESCO. 80 % des intérêts produits par le fonds de 1,5 million de dollars sont transférés à l'UNESCO pour financer le Prix		Les lauréats sont choisis parmi les artistes participant aux manifestations culturelles et artistiques internationales, régionales ou interrégionales dans le cadre desquelles le Directeur général aura décidé d'attribuer le Prix. Le jury choisit les lauréats	Le jury est composé de sept membres de différentes régions du monde désignés par le Directeur général et les organisateurs de la manifestation, soit : 5 spécialistes éminents des arts plastiques/ arts du spectacle/nouvelles technologies, un représentant de la FNAUJ et un représentant du Directeur général	CLT/ACE	Fait partie du Prix pour la promotion des arts
Prix spécial d'artisanat "Les routes du fer en Afrique - SIAO 2000"	5.000 \$	2000	Biennale	1	Récompenser des créations artisanales ayant trait aux <i>Routes du fer</i>					5.000 \$	Le comité pré-sélectionne les candidats	Jury national mis en place par la commission nationale ; Prix décerné au niveau régional (Ouagadougou)		Fait partie du Prix UNESCO d'artisanat ; octroi d'une médaille
Prix Cheikh Zayed Ben Sultan Al Nahyan	150.000 \$ (dont 10.000 destinés à couvrir les frais)	2001	Biennale	2	Récompenser des organisations qui s'emploient à sauvegarder, protéger et mettre en valeur des éléments proclamés par l'UNESCO "chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité"		Émirats Arabes Unis	Décision 161 EX/3.4.3	150.000 \$		Les lauréats sont choisis par le Directeur général sur la recommandation d'un jury international	Le jury se compose de 5 à 12 membres de nationalités différentes nommés par le Directeur général pour une période de deux ans. La désignation des membres du jury se fait en consultation avec les États membres et en respectant une répartition géographique équilibrée	1 membre du personnel (CLT/CH)	
Prix Samarkand Taronasi	3.000 \$	2001	Biennale	1	Récompenser des organisations qui s'emploient à sauvegarder, protéger et mettre en valeur des éléments proclamés par l'UNESCO "chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité"		Ouzbékistan	Décision 161 EX/3.4.3	3.000 \$		Les lauréats sont choisis par le Directeur général sur la recommandation d'un jury international	Le jury se compose de 5 à 12 membres de nationalités différentes nommés par le Directeur général pour une période de deux ans. La désignation des membres du jury se fait en consultation avec les États membres et en respectant une répartition géographique équilibrée	1 membre du personnel (CLT/CH)	

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géogra- phique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
Prix Arirang	30.000 \$ x 2	2002	Biennale	2	Récompenser des organisations qui s'emploient à sauvegarder, protéger et mettre en valeur des éléments proclamés par l'UNESCO "chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité"		République de Corée	Décision 161 EX/3.4.3	60.000 \$		Les lauréats sont choisis par le Directeur général sur la recommandation d'un jury international	Le jury se compose de 5 à 12 membres de nationalités différentes nommés par le Directeur général pour une période de deux ans. La désignation des membres du jury se fait en consultation avec les États membres et en respectant une répartition géographique équilibrée	1 membre du personnel (CLT/CH)	
Prix en sommeil : (1) Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance ; (2) Prix UNESCO-Françoise Gallimard pour des jeunes auteurs exprimant les tensions et les espérances de notre époque ; (3) Prix Pacha ; (4) Prix UNESCO Villes pour la paix														

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extrabudgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observations
-------------	--------------	---------------------------	-------------	----------	-----	---------------------	----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	------------------	--------------	------	--	--------------

CI

Prix PIDC-UNESCO pour la communication rurale	20.000 \$	1985	Biennale	12	Sensibiliser à l'importance du rôle que joue la communication dans le processus de développement et mettre en valeur des activités particulièrement méritoires et novatrices entreprises en vue d'améliorer la communication sous toutes ses formes		Programme	Décision 120 EX/5.4.1		20.000 \$	Lettre circulaire envoyée à toutes les commissions nationales et aux ONG travaillant dans le domaine de la communication.	Les membres du Bureau du PIDC font office de jury pour le Prix	Au sein du Secrétariat du PIDC	Chèque et diplôme
Prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Gillermo Cano	25.000 \$	1997	Annuelle	8	Le Prix est destiné à distinguer une personne, une organisation ou une institution qui a contribué d'une manière notable à la défense et/ou à la promotion de la liberté de la presse où que se soit dans le monde, surtout si pour cela elle a pris des risques	Monde entier	12.500 \$, la Fondation Cano peut recevoir d'autres contributions	Décision 151 EX/3.4.2	Pas de capital de départ. Contribution annuelle de la Fondation Cano d'un montant de 12.500 \$, à laquelle peuvent s'ajouter d'autres contributions volontaires (426/INT/60)	12.500 \$	Lettre circulaire aux États membres (avec copie aux commissions nationales et déléguations permanentes) ainsi qu'aux ONG régionales et internationales travaillant dans le domaine de la communication	Le jury est composé de 14 membres soit 2 personnes appartenant à chacune des 6 régions définies par l'UNESCO, désignées par le Directeur général, et 2 représentants de la Fondation Cano. Le règlement intérieur du jury ne pourra en aucun cas être contraire au règlement du Prix	Au sein de la Division de la liberté d'expression, la démocratie et la paix (FED)	Chèque et objet symbolisant le Prix
Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde	30.000 \$	2004	Biennale		Commémorer l'inscription au Registre de la Mémoire du monde du <i>Buljo jikji simche yojeol</i> ; et contribuer à promouvoir la préservation du patrimoine documentaire en tant que patrimoine de l'humanité, et l'accès à ce patrimoine		République de Corée dans le cadre de dispositions prises avec le conseil municipal de la ville de Cheongju City	Décision 169 EX/3.8.1	30.000 \$		Le Directeur général invite les gouvernements des États membres, en consultation avec leurs commissions nationales, les OIG et les OING ayant des relations officielles avec l'Organisation à présenter des candidatures au Secrétariat du Prix	Le jury se compose de tous les membres du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde. Le quorum du jury est de 7 membres	Dans le cadre du programme Mémoire du monde	Chèque

Prix en sommeil : Prix UNESCO du site Web

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Cent soixante et onzième session

Point 24 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
SUR L'EXAMEN D'ENSEMBLE DES PRIX UNESCO**

Note de synthèse sur les prix UNESCO

ADDENDUM ET CORRIGENDUM

Les prix figurant dans le présent Addendum et Corrigendum doivent être ajoutés à la liste de prix donnée dans le document 171 EX/INF.11.

Nom du Prix	Montant (\$)	Durée : année de création	Périodicité	Lauréats	But	Portée géographique	Donateur : Source de financement	Décision portant création du Prix	Fonds extra-budgétaire	Budget ordinaire	Candidatures	Jury	Dépenses administratives et de personnel	Observation
Prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix	160.000 \$	1989	Annuelle		Honorer les personnes vivantes, institutions ou organismes publics ou privés en activité ayant contribué de manière significative à la promotion, à la recherche, à la sauvegarde ou au maintien de la paix dans le respect de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'UNESCO	Mondiale	Fonds déposés par Félix Houphouët-Boigny et Henri Konan Bédié qui est aujourd'hui le Protecteur du Prix et le seul donateur conformément aux dernières volontés de Félix Houphouët-Boigny	Résolution 23 de la 25e session de la Conférence générale (1989)	Il s'agit plutôt de fonds-en-dépôt	Néant	Le ou les lauréats sont désignés par le Jury	Jury international de 11 membres présidé par le docteur Henry Kissinger		(1) Abdou Diouf, ancien Président de la République du Sénégal et Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, est le parrain du Prix désigné par Félix Houphouët-Boigny, de son vivant (2) Sur les 21 lauréats, six ont, par la suite, obtenu le Prix Nobel
Prix Sharjah pour la culture arabe	25.000 \$ x 2	1998	Biennale	2	Récompenser les efforts de personnes, groupes ou institutions éminents qui ont contribué au développement et à la diffusion de la culture arabe dans le monde	Un lauréat d'un pays arabe Un lauréat d'un pays non arabe	Émirats Arabes Unis	155 EX/Déc., 3.5.6 167 EX/Déc., 5.4	250.000 \$ Le coût de l'administration du Prix sera couvert grâce à l'investissement par le Secrétariat de la somme donnée par le Gouvernement de Sharjah (EAU)		Les candidats sont présentés par les États membres par l'intermédiaire des commissions nationales ou d'ONG ayant des relations officielles avec l'UNESCO. Les lauréats seront désignés par le Directeur général sur recommandation d'un jury international (1 lauréat d'un pays arabe, 1 lauréat d'un pays non arabe)	Jury international composé au minimum de cinq membres de nationalité différente nommés par le Directeur général pour une période de quatre ans	Un membre du personnel (CLT/CH)	